



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 2

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 2 FEVRIER 2026

OBJET : Tableau des effectifs au 1^{er} février 2026

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 26 janvier 2026 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 2 février 2026, dans le bureau des Élus du CCAS situé au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrices représentées :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Valérie FOURNIER, Administratrice élue, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateurs excusés:

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 3 FEV. 2026

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - 92300 LEVALLOIS

TÉL. : 01.49.68.30.00
www.ville-levallois.fr

Accusé de réception en préfecture
001200424-20260202-20260202-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er FEVRIER 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU le Code général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.313-1 et suivants,

VU le Tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que, pour un Etablissement public, il appartient Conseil d'administration de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que la modification du Tableau des effectifs relève de la compétence du Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir à jour le Tableau des effectifs, de créer et de supprimer des postes pour répondre aux besoins du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois (CCAS),

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'adopter le tableau des effectifs mis à jour à la date du 1^{er} février 2026 et joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'inscrire au budget du CCAS de Levallois, au chapitre des dépenses de personnel, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces grades.

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 3 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20260202-20260202-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

